

En cette période de flambée des coûts de l'énergie, chaque coup de pouce est le bienvenu ! Si vous êtes une TPE-PME de moins de 20 salariés et vous cherchez à améliorer votre performance énergétique ? Pour vous aider, la Région Île-de-France met en place une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 euros pour :

- > des équipements basse consommation : pompe à chaleur, radiateur basse température...
- > le remplacement d'anciens équipements énergivores : appareils frigorifiques, luminaires...
- > des dépenses d'isolation : isolation de la devanture, des murs, des fenêtres...
- > les diagnostics préalables, associés aux dépenses de travaux ou de matériel présentées.

L'aide peut également financer des investissements visant à une amélioration indirecte de la performance énergétique : économie circulaire, tri et gestion des déchets, mobilités douces.

**Plus d'infos :**

[www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique](http://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique)